

Cinq chambres murées au squat de Cachan

CINQ nouvelles chambres ont été évacuées, hier après-midi, au cinquième étage du bâtiment de l'Ecole normale supérieure de [Cachan](#) occupé depuis deux ans. Après les quatre de la semaine dernière, cela porte à neuf le nombre de chambres libérées. Pour prévenir toutes nouvelles occupations, les pièces vacantes ont immédiatement été condamnées avec des portes blindées munies d'un système d'alarme.

Les squatters ont été relogés dans des appartements s'ils sont français et dans des hôtels s'ils sont étrangers en attente d'une réponse à leur demande de papiers. « C'est une nouvelle aventure qui commence, explique Diomande, un squatter qui va être relogé dans un hôtel. C'est toujours mieux que rien mais ça reste temporaire puisque nous sommes hébergés le temps que notre dossier soit étudié. S'il est refusé, on se retrouve à la rue avec un APRF (*NDLR : arrêté préfectoral de reconduite à la frontière*) ». Hier, un certain nombre de squatters ont refusé de quitter le bâtiment pour une chambre d'hôtel et ont donc été exclus du dispositif de relogement mis en place par la préfecture. « Je n'ai pas le choix, explique Fatou. Il est interdit de cuisiner dans la chambre d'hôtel. Je fais comment pour nourrir mes enfants ? » L'ensemble du cinquième étage doit être évacué au plus tard le 1^{er} décembre.



(LP/V.V.)

V.V.

Le Parisien , mardi 23 novembre 2004